SOMMAIRE :

– I – PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

BUDGET ET MODERNISATION

A R R E T E n°2007-09950 du 16/11/07 2
Délégation de signature donnée à M. PENDARIAS Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Lyon

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

A R R E T E N°2007-09920 du 16 Novembre 2007 3
Donnant délégation de présidence du « CoDERST » du 22 Novembre 2007

Directeur de la publication : Préfecture de l'Isère

Dépôt légal : 19 novembre 2007

– I – PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

BUDGET ET MODERNISATION

A R R E T E n°2007-09950 du 16/11/07

Délégation de signature donnée à M. PENDARIAS Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Lyon

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n°82.642 du 24 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets sur les C.E.T.E.
VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 9 mars 2006 nommant M. Michel MORIN, Préfet de l'Isère ;
VU l'arrêté ministériel du 9 mars 1971 créant le C.E.T.E. de LYON
VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 nommant M. Daniel PENDARIAS, Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de LYON ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2007-09102 du 23 octobre 2 007 donnant délégation de signature à M. Daniel PENDARIAS, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de LYON ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère,

A R R E T E

ARTICLE 1er - L'arrêté préfectoral n° 2007-09102 susvisé est abrogé.
ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à M. Daniel PENDARIAS, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de LYON, à l'effet de signer les candidatures et offres d'engagement de l'Etat (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Lyon), ainsi que toutes pièces afférentes pour les prestations d'ingénierie publique, quel que soit leur montant.
ARTICLE 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel PENDARIAS, la délégation prévue à l'article 2 est accordée à Mr Yannick MATHIEU, Directeur Adjoint.
ARTICLE 4 – Délégation de signature est également accordée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les candidatures et offres d'engagement de l'Etat dont le montant n'excède pas 90 000 euros :

- Madame Dominique CHATARD, secrétaire générale
- Monsieur Patrick BERGE, chef du département informatique (DI)
- Monsieur Olivier COLIGNON, chef du département infrastructures et transports (DIT)
- Monsieur Benoît WALCKENAER, chef du département Villes et Territoires (DVT)
- Madame Anne GRANDGUILLOT, adjointe au chef de département Villes et Territoires (DVT)
- Monsieur Jean Paul SALANDRE, chef du département Exploitation Sécurité (DES)
- Madame Geneviève RUL, chef du groupe Rhône Alpes du département Exploitation Sécurité (DES)
- Monsieur Christophe AUBAGNAC, directeur du laboratoire régional d'Autun (LRA) par intérim
- Madame Vilma ZUMBO, chef du service Géotechnique et Géo-environnement (LRA)
- Monsieur Claude AUGE, directeur du laboratoire régional de Clermont-Ferrand (LRC)
- Monsieur Christophe CHARRIER, suppléant du directeur du Laboratoire régional de Clermont- Ferrrand (LRC)
- Monsieur Patrick DANTEC, chef du groupe ouvrages d'art au Laboratoire régional de Clermont-Ferrrand (LRC)
- Monsieur Serge LESCOVEC, chef du groupe Chaussées au Laboratoire régional de Clermont-Ferrrand (LRC)
- Monsieur Frédéric NOVELLAS, directeur du laboratoire régional de Lyon (LRL)

ARTICLE 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère et le Directeur du C.E.T.E. de LYON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 16 NOVEMBRE 2007
Le Préfet,
Signé : Michel MORIN

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

A R R E T E N°2007-09920 du 16 Novembre 2007

Donnant délégation de présidence du « CoDERST » du 22 Novembre 2007

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 1416-1, R 1416-16 à R 1416-23 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 Juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 Juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU les arrêtés n° 2006-07422 du 8 Septembre 2006 et n ° 2006-08536 du 10 Octobre 2006 portant composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des risques Sanitaires et Technologiques ;

VU l'arrêté n° 2007-00581 en date du 23 Janvier 2007 portant règlement intérieur du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

CONSIDERANT que la Présidence du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du 22 Novembre 2007 ne peut être assurée par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er – Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de VIENNE, pour présider la réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 22 Novembre 2007.

ARTICLE 2 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère et le Sous-Préfet de VIENNE

GRENOBLE, le 16 Novembre 2007

Le Préfet

Signé :Michel MORIN